

Province du Québec
Municipalité de
St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de
St- André-de-Restigouche tenue le 13 juillet 2025 à 19h00 à
la salle du conseil, sous la présidence de Jean-Paul Landry,
maire. Est présent, le conseiller :

Jean-Marie St-Onge

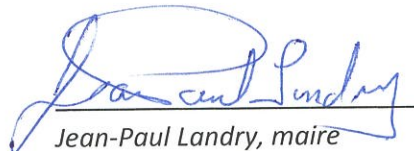
La conseillère #3, Madame Sylvie Charest, est absente

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,
Lise Labrie, est aussi présente.

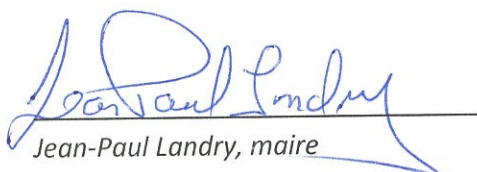
La directrice générale constate qu'il n'y a pas quorum, donc
un ajournement d'une heure est demandé.

100-2026 Un ajournement est donc déclaré pour défaut de quorum. La
réunion sera déplacée au 20 juillet 2026. Il est 20h00.

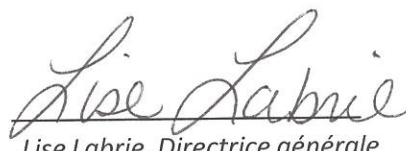
*Je, Jean-Paul Landry, maire, atteste que « la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal ».*



Jean-Paul Landry, maire



Jean-Paul Landry, maire



Lise Labrie, Directrice générale
et greffière trésorière par
intérim

